

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 20 décembre 2018

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 19 décembre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **15**

Votants **15**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2018

Date d'affichage du procès-verbal : 20 décembre 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : **MM. BERGER Alexandre - BOSSON Julie - BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - GRANDOILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - PHILIT Claude - REBELO Thierry - REVOL Gérard - ROUX William - STALDER-MEYER Sandrine - VIGNARD Mireille**

Absent excusé :

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 novembre 2018 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 14 novembre 2018.

2. Proposition d'Admission en non-valeurs

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par Monsieur le Receveur Municipal concernant l'admission en non-valeur d'une créance.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette demande d'admission en non-valeur présentée par le percepteur.

Adopté : une délibération sera prise.

3. Projet « bibliothèque » : marché – relance la consultation pour les lots 2 et 9

M. le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 13 septembre 2018 pour un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) portant sur : « la création d'une bibliothèque communale, d'un préau avec aménagement de la place et valorisation des abords ».

Les travaux ont été décomposés en 8 lots ; les offres ont été réceptionnées jusqu'au 8 octobre 2018 à 12 h 00 ;

L'ouverture des plis a eu lieu le 4 décembre 2018 en présence des membres de la commission.

24 entreprises ont répondu. Les lots 2 et 9 ont été classés infructueux.

Une deuxième consultation doit être lancée pour ces deux lots.

Suite au résultat de l'appel d'offres, la commission propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir : le prix des prestations (40 %) et la valeur technique (60 %), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Désignation	Prestataire retenue
1	VRD – Gros œuvre	Entreprise COBAT Châteaudouble
3	Couverture bardage zinc	Entreprise BOISSY Saint Péray
4	Menuiserie extérieure aluminium – serrurerie	Entreprise Inox Alu Concept Loriol-sur-Drôme
5	Menuiserie intérieure bois	Entreprise Rainier MOUTOT Châteaudouble
6	Doublage – cloisons – peinture – plafonds	Entreprise Rainier MOUTOT Châteaudouble
7	Revêtement des sols – faïences	Entreprise Jean BERTIER Bourg les Valence
8	Électricité courants forts faibles	Entreprise CHALAYE Pascal Valence

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient les propositions faites par la commission, sollicite le MO pour une recherche d'économies pour être en cohérence avec l'estimatif, autorise le Maire à lancer une nouvelle consultation, donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Adopté : une délibération sera prise.

4. Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

➤ contrat d'apprentissage :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite d'une jeune fille qui souhaite effectuer son apprentissage au sein de l'ALSH afin de la préparer au BPJEPS spécialité « loisirs pour tous ». Monsieur le Maire propose que cette personne effectue son apprentissage au sein de l'ALSH, de l'école maternelle et de la garderie périscolaire afin d'acquérir l'expérience professionnelle nécessaire en vue d'obtenir le diplôme préparé.

Le contrat débutera le 01/01/2019 pour une durée de 22 mois sous la forme d'une alternance entre son centre de formation et notre collectivité.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ Conventions :

Monsieur le Maire fait part de l'avenant signé avec la Caisse d'Allocations Familiales relatif à la prestation de service ALSH modifiant le calcul de la subvention dite bonification « plan mercredi » (1€/heure et par enfant pour les heures nouvelles), des conventions Projet Educatif De Territoire et charte de qualité plan mercredi entre Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'éducation nationale et la CAF.

5. École : suppression d'un poste à 16 heures et création d'un poste à 18 heures

Monsieur le Maire précise que de nouvelles tâches se sont ajoutées au sein du RPI (augmentation des effectifs de la cantine) et avoir eu l'accord de l'intéressée afin de modifier son temps de travail à 18h00 à compter du 01/01/2019.

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 01/01/2019 un emploi d'Adjoint technique à temps non complet de 18h00 et décide de supprimer l'emploi d'Adjoint technique à temps non complet de 16h00.

Adopté : une délibération sera prise.

6. Valence Romans Agglo service assainissement : renouvellement de la convention financière pour la mise à disposition du personnel

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 décembre 2017 qui l'autorisait à signer la convention financière entre Valence Romans Agglo et la commune pour la mise en œuvre du transfert de la compétence « assainissement collectif des eaux usées ».

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n° 1 proposée qui a pour objet de modifier l'article 8 comme suit : l'agent sera mis à disposition du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 1 proposé.

Adopté : une délibération sera prise.

7. Convention location bâtiment communal :

Monsieur le Maire rappelle les conventions relatives à la mise à disposition du bâtiment communal sis « grande rue » pour

- Le rez-de-chaussée à l'association « c'est tout verre »
- L'étage à un groupe d'artiste

Et précise qu'elles arrivent à échéance en décembre 2018 et propose leur renouvellement dans les mêmes conditions. Le Conseil Municipal prend acte et autorise le Maire à la signer.

Adopté : une délibération sera prise.

8. Urbanisme

➤ Permis de construire : Néant

➤ Déclaration Préalable :

- Déposée par Alexandre ARNOUX pour la pose de panneaux photovoltaïques au quartier « les Jayettes »
- Déposée par la SCI LES TILLEULS pour la construction d'un abri au quartier « montée des ramus »

9. Questions diverses :

➤ **OAP des jayettes :** Monsieur le Maire fait part de la seconde rencontre avec l'opérateur VALRIM et informe le Conseil Municipal qu'une rencontre aura lieu avec les services instructeurs de Valence Romans Agglo pour présenter le projet et vérifier qu'il soit conforme avec l'Orientation d'Aménagement et de Programmation prévue dans notre Plan Local d'Urbanisme.

➤ **Salle des fêtes :** Présentation du projet d'aménagement intérieur modifié avec ajout de 38 m² de rangement. Le conseil municipal sollicite de l'architecte une projection en 3D.

➤ **Chemin de peintres :** Une réunion de bilan sur Chemin de Peintres a eu lieu le lundi 17 décembre 2018 où la question de la date pour l'édition 2019 a été soulevée vers un déplacement de la manifestation sur le 2^{ème} week-end d'octobre, c'est-à-dire les samedi et dimanche 12 et 13 octobre 2019. La commune ne peut se positionner car elle attend la réponse du conseil pastoral.

➤ **Vœux 2019 :** prévus le 11 janvier à 19h00, les bonnes volontés sont attendues pour 14h00 afin de préparer la cérémonie.

La séance est levée à 20h30

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 16 janvier 2019 à 20h30